



Fiche d'inscription à l'école (1^{ère} scolarisation)

ECOLES DE LAIGNE-SAINT-GERVAIS

**Année scolaire
2026-2027**

| ROLAND DERET | | JEAN BAPTISTE GALAN |
|--------------|---|---|
| Elémentaire | 2 bis rue de Touraine 02.43.42.56.91 | Elémentaire et maternelle 1 & 3 rue de la Chesnaie 02.43.42.43.16 |
| Maternelle | 10 rue de Touraine 02.43.42.56.90 | |

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :/...../ 20..... à

Nom de l'école actuelle (2024-2025) : Commune :

Demande d'inscription en classe de :

Représentant légal 1 (case à cocher : parent - tuteur)

Nom et prénom :

Adresse :

☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :

Courriel :

Représentant légal 2 (case à cocher : parent - tuteur - conjoint)

Nom et prénom :

Adresse :

☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :

Courriel :

Autres enfants scolarisés dans la Commune :

.
Nom et prénom : Ecole : classe :

.
Nom et prénom : Ecole : classe :

Nom et prénom : Ecole : classe :

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Laigné-Saint-Gervais., sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but de la scolarisation de vos enfants. Ces données recueillies sont nécessaires pour l'inscription et le suivi de la scolarisation de vos enfants. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et seront transmises à la direction de l'école.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@lsg72220.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »

Par ailleurs, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche d'inscription.

Fait à le

signature

Pièces à fournir obligatoirement

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des 2 parents
- du carnet de santé

En fonction de la situation familiale

- Photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.

A défaut : attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés.

Rappel de la procédure

Inscription des élèves : une compétence du maire

Les responsables de l'enfant doivent se présenter à la mairie pour le faire inscrire à l'école concernée.

Le maire délivre un certificat d'inscription.

L'admission : une compétence de la direction de l'école

Une fois l'inscription acceptée en mairie, prendre rendez-vous avec la direction de l'école concernée, qui procède, sur rendez-vous et selon les disponibilités, à l'admission de l'élève.

Le dossier validé par la mairie peut être apporté aux portes ouvertes. Toutes les informations vous seront alors transmises à ce moment-là, une visite de la classe, de l'école et du restaurant scolaire sera faite.

Si vous ne pouvez pas être présents, merci dans ce cas d'appeler l'école afin que l'on vous propose une autre date.

La direction de l'école procède à l'admission de l'élève sur présentation :

- Du certificat d'inscription délivré par le maire
- De toute pièce attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document justifiant d'une contre-indication.
- Du certificat de radiation si l'élève a été scolarisé dans une autre école auparavant

**Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie
(certificat d'inscription)**

Pièces fournies :

Livret de famille Justificatif de domicile (moins de 3 mois) Jugement de divorce (selon la situation familiale)

Décision du maire

Inscription acceptée

Inscription refusée

Motif :

.....
.....

Le

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint en charge des affaires scolaires
Fabienne DEBAULIEU

Cachet de la mairie

Une fois l'inscription acceptée, une copie du présent document valant certificat d'inscription est remise ou adressée au représentant légal.